



Tél : 01 64 95 20 14
Fax : 01 64 95 20 99

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 091-219100161-20260413-AR2026_015-AU



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

MAIRIE D'ANGERVILLE

ARRÊTE 2026-015 DU 13 AVRIL 2026

PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la Commune d'Angerville,

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale,

Vu les lois 86-17 du 6 janvier 1986 et 92-225 du 6 Février 1992 relatives aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Vu le décret 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret du 14 janvier 2001 portant dispositions particulières relatives à la composition du Conseil d'Administration des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en fonction de l'importance de la Commune dans la limite d'un nombre maximum de huit membres élus et de huit membres nommés, et ce pour la durée du mandat,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 fixant à 14 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'ANGERVILLE et désignant les 7 membres du conseil municipal pour y siéger,

Considérant les propositions formulées par les différentes associations afin que le Maire puisse procéder à la nomination de 7 membres en vue d'établir une parité au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Outre le Maire, Président de droit, le Conseil d'administration du CCAS est constitué comme suit pour la durée du mandat :

Membres élus du Conseil municipal :

Mme Frédérique SABOURIN-MICHEL,
Mme Nadège BRASSEUR,
Mme Françoise BOIVIN,
Mme Anne-Laure TROCHET,
Mme Aurélie BOSQUE,
Mme Julieta MARTINS,
Mme Leslie TELEMING MEZAPMO,

Membres nommés représentant différentes associations :

U.D.A.F. :

M. Gilles MERIGARD,

ASSOCIATION LOISIRS ESPACE ANGERVILLOIS :

Mme Liliane COUROUBLE,

Mme Sylviane PHILIPPE,

Mme Suzy CHARPENTIER,

RESTAURANT DU COEUR :

Mme Araceli LEFEBVRE,

Mme Christiane GAURY,

AU CŒUR DES SIGNES :

Mme Christelle LUCAS,

ARTICLE DEUX – Le présent arrêté sera transmis à :

. M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Etampes,

. Mme la Présidente de l'UDAF, 315 Square des Champs Elysées 91004 EVRY CEDEX

. M. le Président du Conseil Départemental de l'Essonne – Direction de la Solidarité et de la Famille Immeuble France Evry – Tour Malte – 91012 EVRY CEDEX.

Copie du présent arrêté sera notifiée à chacun des membres visés à l'article premier.

Angerville, le 13 avril 2026



Le Maire,

Johann MITTELHAUSSER